

N°DCS2026_06_019

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse



Nombre de délégués élus : 31
Nombre de délégués en exercice : 31
Nombre de délégués votants : 29
(29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 9 juin 2026
Date de Convocation : 1^{er} juin 2026

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	BERAUDIER Michel	X				BOUVARD Florent		X	
	BERNARD Jean-Luc	X				CHARTIER Christophe		X	
	BRIDON Bernard	X				CHEVAT Jean-Michel		X	
	CARLET Julien	X				COTTET Freddy		X	
	CERLES Marie	X				FAUVET Guillaume		X	
	DAUJAT Baptiste	X				GHIRARDI Benoît		X	
	GINDRE Jonathan		X			GUERRY Gilles		X	
	LOISY Martial	X				GUILLLOT Lionel		X	
	MOISSON Franck	X				HUMBERT Gérard	X		GINDRE Jonathan
	PETIT Aline		X			LEGRAIS-BOUCHER Pascal	X		PETIT Aline
	RELAVE Fabien			X		PROST Céline		X	
	SIMONET Jean-Michel		X			ROBIN Thierry		X	
	SULPICE Clément	X				THEVENET Jean-Marc		X	
Communauté Communes de la Dombes	BRANCHY Gérard	X				BERNARD Jérôme	X		GENESTOUX ALAIN
	DE CLAVIERE Marc		X			CURNILLON Pascal		X	
	GENESTOUX Alain		X			GOGUET Jonathan	X		JULIEN Guislaine
	JULIEN Guislaine		X			JANICHON Régis		X	
	LAPLANCHE Johann	X				MAURE Jérôme		X	
	PAYET PIGEON Marie-Christiane	X				RAVET Noël	X		PERRIER Romain
	PERRIER Romain		X			TUFEL Gérard	X		DE CLAVIERE Marc
	POTTIER Philippe	X				VIOLLANT Yves	X		
Communauté Communes de la Veyle	BIBET Régis	X				AUBLANC Jean-Claude	X		BOUCHARD Marc
	BOUCHARD Marc			X		BOZONNET Eric	X		
	BROYER Vincent	X				DANNACHER Michèle		X	
	DURANDIN Patrick	X				FAUVAIN Grégoire	X		GABILLET François
	GABILLET François			X		JAMBON Michel	X		
	GREMY Annick	X				JOURNEAU Damien		X	
	MANIGAND Jean-Marie	X				LHOSTE Florence		X	
	MICHEL Luc	X				LORIN Christian		X	
	MONIER Joël	X				THOMAS Annette	X		
	RABUEL Claude	X				TRONCY René		X	

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin, à vingt heures, les membres du Comité Syndical, se sont réunis à la salle des fêtes de Buellas (01310), sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance :

Baptiste DAUJAT

Objet :

Délégation d'attributions du Comité Syndical au Bureau exécutif

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10.

Afin d'assurer l'administration du Syndicat dans l'intervalle des sessions ordinaires du Comité Syndical, il est proposé de déléguer certaines attributions à son Bureau exécutif.

Le Président demande donc au Comité Syndical d'autoriser le Bureau exécutif à :

PROCEDER, dans la limite de 100 000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

REALISER les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 euros ;

PRENDRE toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant supérieur aux seuils de dispense de publicité et mise en concurrence préalable (soient 60 000 euros hors taxes pour les marchés de fournitures et services, et 100 000 euros hors taxes pour les marchés de travaux à la date de délibération), et inférieur aux seuils d'entrée en procédure formalisée (soient 216 000 euros hors taxes pour les marchés de fournitures et services, et 5 404 000 euros hors taxes pour les marchés de travaux) ;

FIXER les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

FIXER le montant des offres du Syndicat à notifier aux propriétaires, pour les acquisitions amiables, cessions amiables ou expropriations de terrain, ainsi que le montant des indemnités d'éviction agricole ;

PREPARER les plans de financement des projets en cours et les demandes de subvention, lorsque ceux-ci ont été retenus dans le cadre du budget par le Comité Syndical ;

FIXER ET MODIFIER les durées d'amortissement.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la délégation d'attributions du Comité Syndical à son Bureau exécutif ;

AUTORISE le Président à signer tout document permettant la réalisation de ces opérations ;

DECIDE que le Bureau exécutif sera chargé pour la durée de son mandat et par délégation du Comité Syndical, des attributions énumérées ci-dessus ;

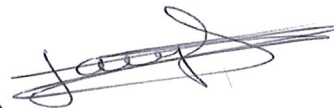
ABROGE la délibération n° 322 du 30 septembre 2020 préalablement en vigueur, qui fixait les délégations au Bureau exécutif du Comité Syndical.

Fait et délibéré à Mézeriat, les an, mois et jour susdits.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président du SMVV,
Gérard BRANCHY



Le Président de séance,
Baptiste DAUJAT



Délibération rendue exécutoire

Date de la publication : 09/07/2026

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.